



Organisation des Nations
pour l'alimentation
et l'agriculture

Travaux de la FAO concernant les thèmes abordés dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales



Citer comme suit:

FAO.2024. *Travaux de la FAO concernant les thèmes abordés dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales*. Rome. <https://doi.org/10.4060/cc8740fr>

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Le fait qu'une société ou qu'un produit manufacturé, breveté ou non, soit mentionné ne signifie pas que la FAO approuve ou recommande ladite société ou ledit produit de préférence à d'autres sociétés ou produits analogues qui ne sont pas cités.

© FAO, 2024



Certains droits réservés. Cette œuvre est mise à la disposition du public selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution-Pas d'Utilisation Commerciale-Partage dans les Mêmes Conditions 3.0 Organisations Intergouvernementales (CC BY NC SA 3.0 IGO); <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/igo/legalcode.fr>).

Selon les termes de cette licence, cette œuvre peut être copiée, diffusée et adaptée à des fins non commerciales, sous réserve que la source soit mentionnée. Lorsque l'œuvre est utilisée, rien ne doit laisser entendre que la FAO cautionne telle organisation, tel produit ou tel service. L'utilisation du logo de la FAO n'est pas autorisée. Si l'œuvre est adaptée, le produit de cette adaptation doit être diffusé sous la même licence Creative Commons ou sous une licence équivalente. Si l'œuvre est traduite, la traduction doit obligatoirement être accompagnée de la mention de la source ainsi que de la clause de non-responsabilité suivante: «La traduction n'a pas été réalisée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). La FAO n'est pas responsable du contenu ni de l'exactitude de la traduction. L'édition originale [langue] est celle qui fait foi.»

Tout litige relatif à la présente licence ne pouvant être résolu à l'amiable sera réglé par voie de médiation et d'arbitrage tel que décrit à l'Article 8 de la licence, sauf indication contraire contenue dans le présent document. Les règles de médiation applicables seront celles de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (<http://www.wipo.int/amc/fr/mediation/rules>) et tout arbitrage sera mené conformément au Règlement d'arbitrage de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI).

Matériel attribué à des tiers

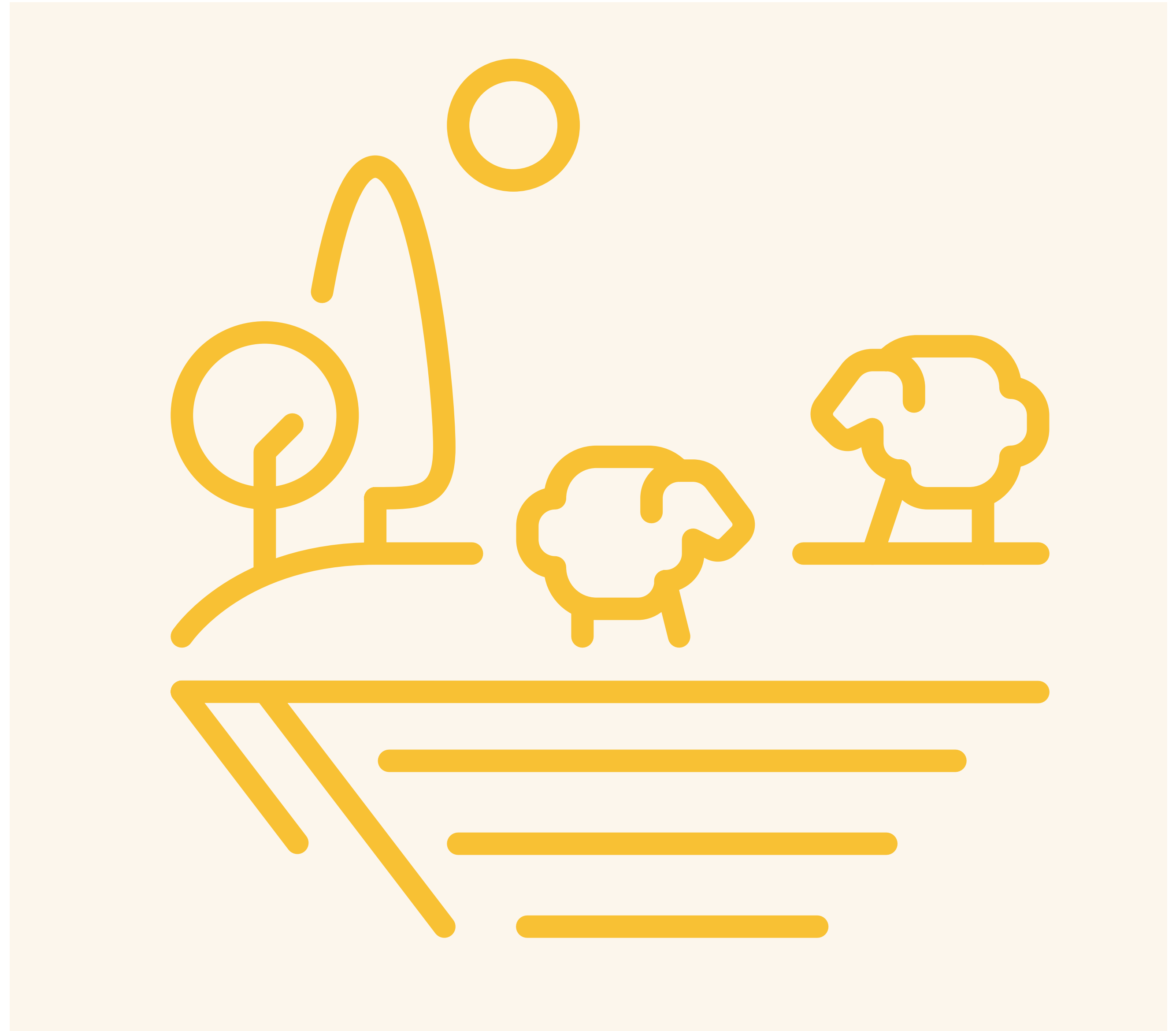
Il incombe aux utilisateurs souhaitant réutiliser des informations ou autres éléments contenus dans cette œuvre qui sont attribués à un tiers, tels que des tableaux, des figures ou des images, de déterminer si une autorisation est requise pour leur réutilisation et d'obtenir le cas échéant la permission de l'ayant-droit. Toute action qui serait engagée à la suite d'une utilisation non autorisée d'un élément de l'œuvre sur lequel une tierce partie détient des droits ne pourrait l'être qu'à l'encontre de l'utilisateur.

Ventes, droits et licences

Les produits d'information de la FAO sont disponibles sur le site web de la FAO (www.fao.org/publications) et peuvent être achetés sur demande adressée par courriel à: publications-sales@fao.org. Les demandes visant un usage commercial doivent être soumises à: www.fao.org/contact-us/licence-request. Les questions relatives aux droits et aux licences doivent être adressées à: copyright@fao.org.

Table des matières

Introduction	1
01 Agriculture familiale	3
02 Jeunes et égalité des genres	6
03 Droit à un revenu et à des moyens de subsistance décents	10
04 Droit à la terre et aux ressources naturelles	13
05 Droit aux semences et à la biodiversité	17
06 Droit à une alimentation adéquate	20
Observations finales	25
Annexe	26
Références bibliographiques	27



Introduction

La Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales (ci-après «la Déclaration»), adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2018, a pour objet d'apporter des réponses aux demandes et aux réalités spécifiques des paysans et des communautés rurales, par le prisme des droits de l'homme et des responsabilités des pouvoirs publics.



Dans cette déclaration de 28 articles (voir l'annexe), les pays sont encouragés à travailler aux côtés des paysans et des communautés rurales pour s'attaquer aux problèmes mondiaux et aux diverses injustices que connaissent ces groupes. Ces personnes subissent dans une large mesure les conséquences de la discrimination, des privations de droits et d'un accès limité au développement et à la protection. La Déclaration décrit aussi les mécanismes et les instruments essentiels en ce qui concerne les obligations de respect, de protection et de concrétisation des droits et donne un cadre pour avancer sur la voie de la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) et garantir l'inclusion et le bien-être des populations rurales dans la poursuite du développement durable.

La FAO relève depuis plusieurs décennies les multiples défis visés dans la Déclaration. Elle cherche ainsi à défendre les droits des travailleurs ruraux et des paysans, à favoriser leur participation effective aux dialogues stratégiques et aux processus décisionnels et à corriger les diverses formes de discrimination

et les désavantages que ces communautés subissent depuis longtemps. On ne saurait concrétiser la vision ultime de la FAO – un monde libéré de la faim et des systèmes agroalimentaires durables – sans s'intéresser à la situation socioéconomique des acteurs ruraux et à la protection de leurs droits. Dans ce contexte, la FAO joue un rôle central dans la promotion de la Déclaration et en agissant selon l'approche stratégique des quatre améliorations (en matière de production, de nutrition, d'environnement et de conditions de vie) afin d'accélérer la réalisation des ODD.

La présente publication synthétise tous les travaux que la FAO a menés jusqu'à présent à propos de la Déclaration. Elle recense les outils, les orientations stratégiques et les publications techniques clés qui montrent comment l'Organisation contribue à l'application de la Déclaration et pourra continuer de le faire. Elle vise essentiellement à aider les parties prenantes à appliquer encore mieux la Déclaration en élaborant des textes de loi et des politiques dans le cadre de diverses modalités institutionnelles. Elle est destinée aux parties prenantes de tous

types qui œuvrent activement à la promotion de la Déclaration aux niveaux national, régional et international et qui pourraient tirer profit des ressources existantes.

La présente publication est structurée en six parties thématiques, chacune correspondant à des articles précis de la Déclaration:

- 1) **l'agriculture familiale;**
- 2) **les jeunes et l'égalité des genres;**
- 3) **le droit à un revenu et à des moyens de subsistance décents;**
- 4) **le droit à la terre et aux ressources naturelles;**
- 5) **le droit aux semences et à la biodiversité;**
- 6) **le droit à une alimentation adéquate.**

Sigles et abréviations

AIPAA

Année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanales

CIN2

Deuxième Conférence internationale sur la nutrition

CPLCC

Consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause

CSA

Comité de la sécurité alimentaire mondiale

Directives du CSA sur le droit à l'alimentation

Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale

Directives sur la pêche artisanale

Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté

FAO

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

ODD

Objectifs de développement durable

OIT

Organisation internationale du Travail

ONU

Organisation des Nations Unies

TAPE

Outil pour l'évaluation de la performance de l'agroécologie

TIRPAA

Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

Table des matières	Introduction	01 Agriculture familiale	02 Jeunes et égalité des genres	03 Droit à un revenu et à des moyens de subsistance décents	04 Droit à la terre et aux ressources naturelles	05 Droit aux semences et à la biodiversité	06 Droit à une alimentation adéquate	Observations finales	Annexe	Références bibliographiques
--------------------	---------------------	-----------------------------	------------------------------------	--	---	---	---	----------------------	--------	-----------------------------

Agriculture familiale



01

Table des matières	Introduction	01 Agriculture familiale	02 Jeunes et égalité des genres	03 Droit à un revenu et à des moyens de subsistance décents	04 Droit à la terre et aux ressources naturelles	05 Droit aux semences et à la biodiversité	06 Droit à une alimentation adéquate	Observations finales	Annexe	Références bibliographiques
--------------------	--------------	-------------------------------------	------------------------------------	--	---	---	---	----------------------	--------	-----------------------------

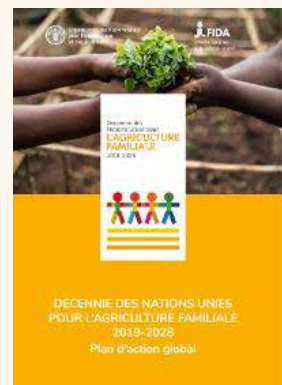
L'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale (2019-2028) en 2017, mettant en lumière le pouvoir transformateur de l'agriculture familiale dans les systèmes agroalimentaires.

C'est là une occasion unique de promouvoir des politiques et des investissements intégrés visant à renforcer l'agriculture familiale. Lorsque des cadres juridiques cohérents ainsi que des politiques publiques et des programmes de développement les soutiennent énergiquement, les agriculteurs familiaux ont une capacité unique à compenser l'échec d'un système alimentaire mondial qui, tout en produisant suffisamment de nourriture pour tous, perd et gaspille encore aujourd'hui un tiers de la nourriture produite, se révèle incapable de faire reculer la faim et la malnutrition sous ses différents aspects et creuse même les inégalités sociales.

La définition que la FAO donne de l'agriculteur ou exploitant familial, prise en compte dans la Décennie pour l'agriculture familiale, est liée à celle du paysan donnée dans la Déclaration et offre un point de vue intégré et axé sur la mise en œuvre qui couvre divers articles de cette dernière. La Décennie et la Déclaration se rejoignent sur divers sujets, tels que le régime foncier, l'égalité des genres, la liberté d'association, la négociation collective ou encore la participation. La Décennie crée un élan en faveur de l'application des dispositions de la Déclaration et dynamise le soutien apporté aux agriculteurs familiaux et au développement de l'agriculture partout dans le monde.



Produits



Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale 2019-2028 – Plan d'action global

Ce document a pour objet de conduire à l'adoption d'actions concrètes et coordonnées qui permettront de relever les défis auxquels se heurtent les exploitants familiaux, de renforcer leur capacité d'investissement et, ainsi, de tirer pleinement profit de leur contribution, dans l'objectif de transformer nos sociétés et de mettre en place des solutions durables et efficaces sur le long terme. L'Assemblée générale des Nations Unies et le Comité de l'agriculture de la FAO voient dans la Décennie un mécanisme approprié pour contextualiser efficacement les outils et directives internationaux en faveur des agriculteurs familiaux, dont la Déclaration.



Note d'orientation juridique 8 – Agriculture familiale

Cette étude traite des moyens concrets par lesquels la législation peut

soutenir efficacement les processus stratégiques visant à favoriser la contribution de l'agriculture familiale à la réalisation des ODD et des différents droits consacrés dans la Déclaration. Elle se concentre sur quatre domaines interdépendants: 1) l'accès aux ressources et aux possibilités, 2) la durabilité et les traditions, 3) la nutrition et l'alimentation saine, 4) la résilience et les services socioéconomiques. Tous ces aspects sous-tendent les principes énoncés dans la Déclaration.



Legal Paper 108 – Legislative and regulatory frameworks for family farming

Cette étude présente aux décideurs

différents moyens de renforcer les cadres législatifs et réglementaires qui soutiennent l'agriculture familiale. Fondée sur des études de cas provenant de diverses régions du monde, elle traite de manière exhaustive des processus législatifs dans 12 catégories de lois et de règlements qui permettent d'appliquer les dispositions de la Déclaration.



Legal Paper 112 – Enhancing the livelihoods of family farmers with the law

Cette étude traite des mesures législatives favorables à

l'agriculture familiale et donne des définitions claires et adaptées; on y trouve des exemples, les points communs et les différences entre les pratiques législatives qui ont cours dans les différentes régions du monde, ainsi que diverses questions inhérentes aux moyens de subsistance des personnes pratiquant l'agriculture familiale. À travers 22 cas concrets et détaillés – issus de l'expérience de 21 pays et d'une région, pour une grande variété géographique, socioéconomique et culturelle – cette étude aidera les décideurs et les praticiens qui souhaitent élaborer des mesures législatives visant à améliorer les moyens de subsistance des agriculteurs familiaux et à appliquer plusieurs dispositions de la Déclaration.



Jeunes et égalité des genres



02

Table des
matières

Introduction

01
Agriculture familiale

**02
Jeunes et égalité
des genres**

03
Droit à un revenu et à des
moyens de subsistance décents

04
Droit à la terre et aux
ressources naturelles

05
Droit aux semences
et à la biodiversité

06
Droit à une alimentation
adéquate

Observations
finales

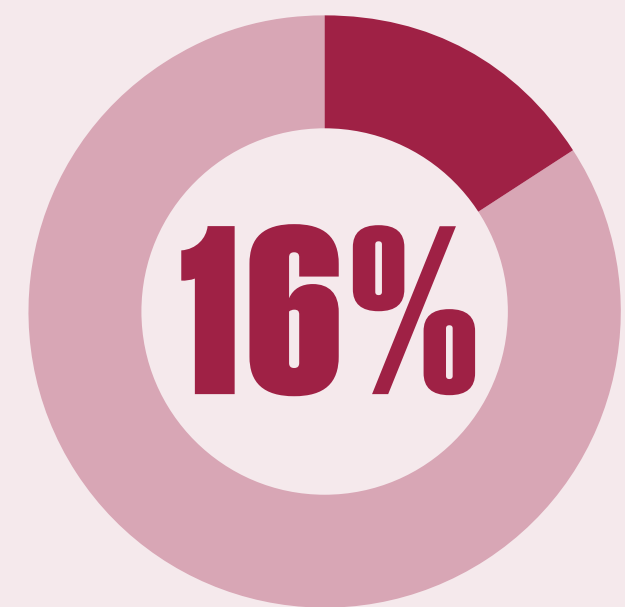
Annexe

Références
bibliographiques

Au niveau mondial, il y a environ

1,2 Md

jeunes de 15 à 24 ans
qui représentent



de la population mondiale

Près de

90%



de ces jeunes résident dans
des pays en développement

On dénombre dans le monde environ 1,2 milliard de jeunes de 15 à 24 ans, qui représentent 16 pour cent de la population mondiale. Près de 90 pour cent d'entre eux vivent dans des pays en développement.

Cette jeune population recèle un immense potentiel et joue un rôle crucial dans la construction de l'avenir. Toutefois, les jeunes ruraux sont confrontés à des obstacles majeurs lorsqu'ils essaient de gagner leur vie et d'obtenir un emploi décent au sein des systèmes agroalimentaires. Les signataires de la Déclaration ont constaté avec préoccupation que la population paysanne vieillissait dans le monde entier et que les jeunes se détournaient de plus en plus de l'agriculture, notamment en raison du manque d'incitations et de la pénibilité de la vie rurale. Ils ont souligné combien il était important de diversifier les moyens de subsistance et de créer des possibilités non agricoles, en particulier pour les jeunes ruraux.

Quant aux jeunes femmes rurales, elles rencontrent encore plus d'obstacles du fait du déséquilibre des relations entre hommes et femmes, des rôles assignés traditionnellement aux hommes et aux femmes, d'un accès insuffisant aux moyens de production et aux ressources et de règles institutionnelles qui ne tiennent pas compte des questions de genre. Les normes et pratiques sociales discriminatoires qui ont cours dans les systèmes agroalimentaires déséquilibrent les rapports de force entre les hommes et les femmes, ce qui entrave l'accès de ces dernières au plein emploi productif ainsi qu'aux services, aux technologies et aux organisations rurales, et limite les avantages qu'elles en tirent. Les femmes n'ont généralement pas accès comme les hommes aux moyens de production et aux ressources tels que la terre, les intrants, les services, les financements, les technologies et les marchés.

Pour devenir autonomes, accéder à la sécurité alimentaire, avoir une alimentation nutritive et participer à la transformation rurale sur un pied d'égalité avec les hommes, les femmes et filles rurales doivent absolument surmonter ces obstacles. Cela suppose de travailler non seulement sur des aspects pratiques, par

exemple d'alléger la charge de travail des femmes, d'améliorer leur accès aux moyens de production et aux ressources et de renforcer les compétences dont elles auront besoin pour obtenir un emploi ou mener une activité indépendante, mais aussi de renforcer leur confiance en elles et leur estime de soi afin qu'elles mènent une vie différente de celle des générations précédentes. Il est essentiel que les pouvoirs publics, les organisations non gouvernementales, les familles et la communauté au sens large créent un environnement favorable à la participation des femmes à la vie socioéconomique dans des conditions d'égalité, en recensant et en combattant les normes sociales et les comportements néfastes qui perpétuent les inégalités femmes-hommes. L'article 4 de la Déclaration souligne qu'il est impératif d'éliminer toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes rurales de sorte qu'elles jouissent sans discrimination de l'ensemble des droits de l'homme et des libertés fondamentales énoncés dans les dispositions, l'accent étant mis sur l'égalité femmes-hommes.

Produits



Plan d'action en faveur des jeunes ruraux

Élaboré dans le cadre de consultations avec les États membres de la FAO et avec des réseaux de jeunes, ce plan fournit un cadre complet qui doit permettre de faire participer les jeunes à l'agriculture et au développement rural, de renforcer leurs capacités et d'encourager leur esprit d'entreprise. Il est également un outil interne grâce auquel la FAO s'assure de l'inclusion correcte des jeunes dans les programmes de travail.



Hear it from the countries – Rural Youth Action Plan good practices (La parole aux pays – bonnes pratiques)

à l'appui du Plan d'action en faveur des jeunes ruraux)

Ce recueil de bonnes pratiques présente une sélection de projets, d'activités et de produits de la FAO axés sur les jeunes, à l'appui de la première période biennale de mise en œuvre du Plan d'action en faveur des jeunes ruraux (2021-2022). On y souligne l'importance de l'inclusion et de l'autonomisation des jeunes ruraux s'agissant de mettre en place des systèmes agroalimentaires plus durables et de rajeunir les secteurs agricoles.



Les jeunes et l'agriculture – Principaux enjeux et solutions concrètes

Cette publication traite des défis

complexes et croisés que doivent relever les jeunes qui entrent dans le secteur agricole. Offrir des possibilités d'éducation et de formation, améliorer l'accès des jeunes à la terre, aux services financiers et aux marchés, ou encore renforcer la participation des jeunes aux processus décisionnels et aux dialogues stratégiques sont quelques-unes des solutions proposées.



Youth-sensitive value chain analysis and development – Guidelines for practitioners

Cette publication a pour objet d'aider

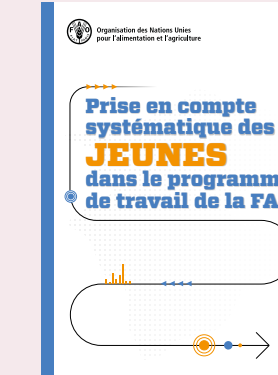
les praticiens de terrain, les organisations de jeunes et les autres parties prenantes à recenser les contraintes et les pistes intéressantes s'agissant de la participation des jeunes dans les chaînes de valeur, le but étant d'assurer une plus grande inclusion des jeunes.



Directives sur les investissements en faveur des jeunes dans les systèmes agroalimentaires en Afrique

Ces directives visent

à accélérer les investissements en faveur de la jeunesse et par les jeunes dans les systèmes agroalimentaires, en fournissant des conseils pratiques (y compris des outils et des exemples) pour ce qui est de la conception, de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de programmes d'investissement axés sur les jeunes et tenant compte de leurs problématiques. Elles visent aussi à associer pleinement les jeunes au processus.



Prise en compte systématique des jeunes dans le programme de travail de la FAO

Ce guide explique pourquoi les jeunes

constituent un thème transversal dans le cadre stratégique de la FAO, qui peut être considéré comme un «jeune», quel est l'indicateur de performance clé correspondant, et comment mieux les inclure dans les plans de travail.



Produits



La situation des femmes dans les systèmes agroalimentaires

Ce rapport présente une analyse complète des

données disponibles sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes dans les systèmes agroalimentaires. Il donne également aux décideurs et aux acteurs du développement une vue d'ensemble de ce qui a fonctionné, en insistant sur le fait qu'il ne s'agit plus de combler tel ou tel écart entre les hommes et les femmes mais plutôt de des approches porteuses de transformation en matière de genre en vue de s'attaquer aux causes sous-jacentes des inégalités entre les genres, ancrées dans des institutions et des structures sociales inéquitables.



Legal Paper 110 – Achieving de facto gender equality in land, forest and fisheries tenure – Scaling up the adoption of

temporary special measures in national legal frameworks

Dans ce document juridique, on souligne combien il est important d'adopter dans les cadres juridiques nationaux des mesures temporaires spéciales en faveur de l'égalité de fait entre femmes et hommes et de l'accès équitable aux ressources naturelles. Les décideurs, les praticiens et les partenaires du développement y trouveront des indications qui les aideront à utiliser efficacement ces mesures pour lutter contre les disparités de genre.



Running out of time – The reduction of women's work burden in agricultural production (Le temps presse – Réduire la charge

de travail des femmes dans la production agricole)

Cette publication traite de la charge de travail des petites agricultrices, des pêcheuses, des habitantes des forêts et des éleveuses et insiste sur le fait qu'il faut élaborer des stratégies pour réduire la charge de travail disproportionnée des femmes rurales dans l'agriculture, qui n'est bien souvent ni rémunérée ni reconnue. Il est essentiel de s'attaquer à ce problème au moyen d'interventions stratégiques et programmatiques afin d'améliorer l'égalité des genres et d'autonomiser les femmes rurales, dans le respect des principes de la Déclaration.



Territorial markets for women's economic inclusion – Unleashing the potential of territorial markets for social inclusion

and equal economic opportunities

La FAO a mis au point une méthode complète de cartographie des marchés territoriaux qui desservent essentiellement les petits exploitants. Cette méthode a été appliquée au Malawi, au Paraguay et en République-Unie de Tanzanie, entre autres. Elle a permis de mettre en évidence des points d'entrée pour améliorer l'inclusion économique des femmes sur ces marchés, par exemple des interventions ciblées de microfinancement ou des services d'appui aux entreprises spécialement adaptés aux commerçantes.



Trousse à outils de la FAO sur les programmes de protection sociale sensibles au genre pour lutter contre la pauvreté et la

faim en milieu rural

Cette trousse à outils, composée de trois guides techniques, se concentre sur le rôle de la protection sociale dans la réduction des inégalités sociales entre les genres, ainsi que de la pauvreté et de la faim en milieu rural. Elle aide les décideurs et les praticiens à analyser systématiquement les programmes de protection sociale, tels que les transferts monétaires, les travaux publics et les transferts d'actifs, sous l'angle des questions de genre. On y insiste sur l'importance de cibler les femmes en tant que principales bénéficiaires ou destinataires des prestations de protection sociale, ce qui est conforme aux articles 4 et 22 de la Déclaration.



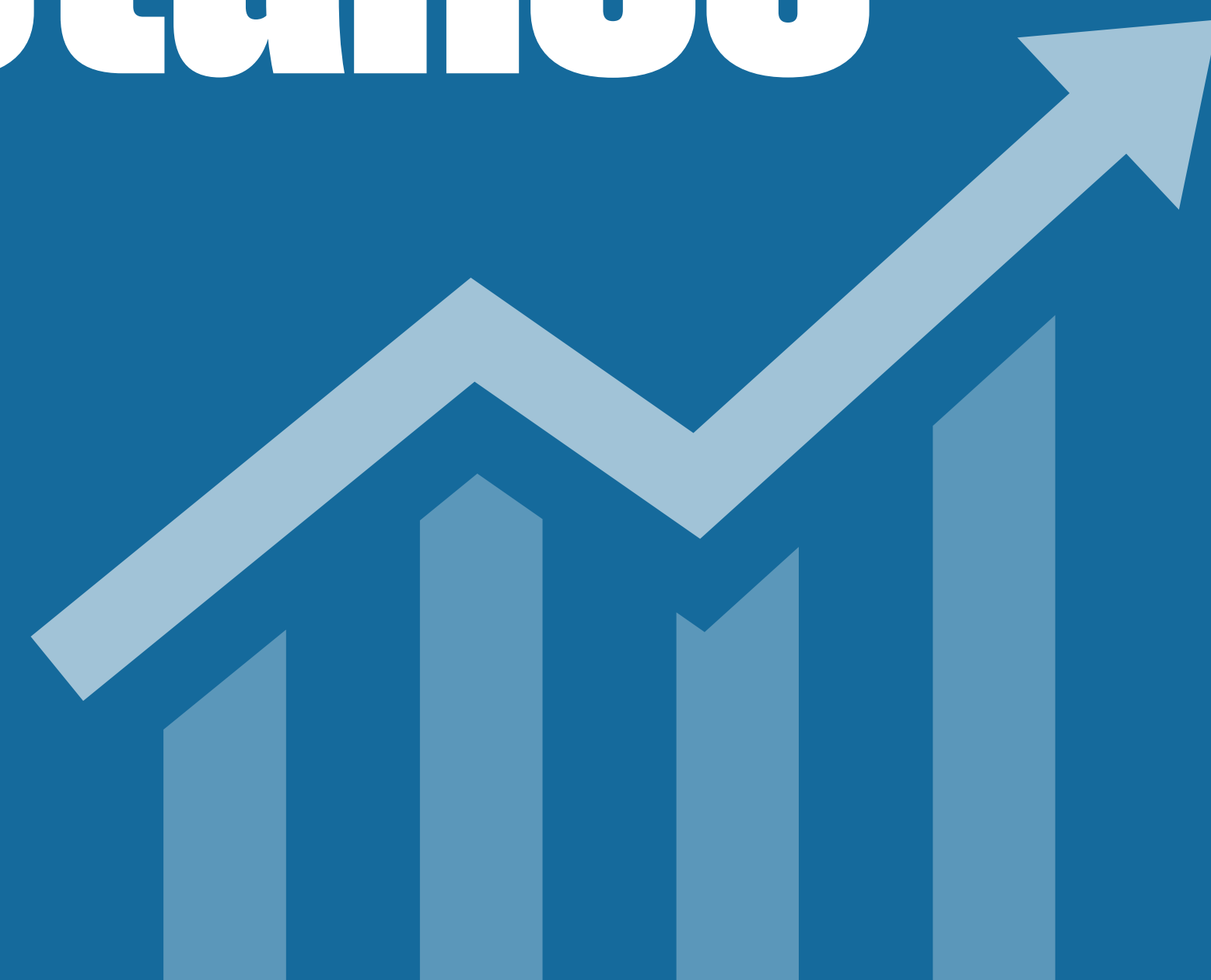
Politique de la FAO sur l'égalité des sexes 2020-2030

Cette politique a pour objet de renforcer l'égalité des sexes et

d'autonomiser les femmes rurales dans l'agriculture et les systèmes alimentaires. Elle vise à gommer les inégalités que subissent les femmes rurales s'agissant de l'accès aux ressources, à la technologie, à l'éducation, aux marchés et au processus de prise de décisions. Elle guide les efforts que la FAO déploie pour permettre aux femmes et aux filles rurales de donner libre cours à leurs ambitions et d'exploiter leur potentiel.

Droit à un revenu et à des moyens de subsistance décent

03



Le droit à un revenu et à des moyens de subsistance décents est un aspect essentiel de la durabilité de l'agriculture, étroitement lié à la transition agroécologique. En adoptant les pratiques et les principes de l'agroécologie, les paysans et les travailleurs ruraux peuvent s'assurer des moyens de subsistance durables et des revenus équitables.

Ce droit est expressément reconnu à l'article 16 de la Déclaration, dans lequel il est souligné qu'il incombe aux pays de veiller à ce que les politiques et les investissements protègent et renforcent effectivement les moyens de subsistance locaux et la transition vers des modes de production agricole durables, parmi lesquels la production agroécologique et biologique. En favorisant la diversification de la production, la durabilité écologique et l'amélioration des marchés territoriaux et des systèmes alimentaires locaux, l'agroécologie peut contribuer à réduire les inégalités et à soutenir la réalisation du droit à un revenu et à des moyens de subsistance décents pour les producteurs d'aliments et les travailleurs agricoles.

En outre, dans le cadre de l'entreprise complexe visant à garantir des revenus et des moyens de subsistance décents, il est également essentiel de reconnaître la valeur du travail des communautés rurales et d'améliorer leur situation socioéconomique. On contribue ainsi à la réalisation de l'objectif plus large qui est de permettre aux populations rurales de vivre dignement et de jouir de leurs droits fondamentaux. La FAO travaille sur différents thèmes pertinents dans ce contexte, tels que l'emploi rural décent, la protection sociale et l'inclusion économique ciblant les populations marginalisées qui vivent et travaillent dans les zones rurales.



Produits



Les 10 éléments de l'agroécologie – Guider la transition vers des systèmes alimentaires et agricoles durables

L'agroécologie vise à optimiser les interactions entre les végétaux, les animaux, les humains et l'environnement, sans oublier les aspects sociaux dont il convient de tenir compte pour qu'un système alimentaire soit durable et équitable. Dans la Déclaration, l'agroécologie est vue comme une approche intégrée qui applique concomitamment des notions et des principes écologiques et sociaux à la conception et à la gestion des systèmes alimentaires et agricoles.



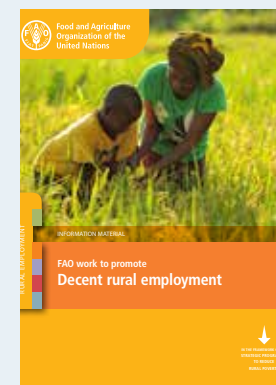
Outil pour l'évaluation de la performance de l'agroécologie (TAPE)

Reposant sur les 10 éléments susmentionnés, cet outil, mis au point par une multitude de parties prenantes sous l'égide de la FAO, vise à déterminer et évaluer la performance de l'agroécologie au regard des différentes dimensions de la durabilité. Il a pour l'heure été utilisé avec succès dans plus de 5 000 exploitations ou ménages, dans plus de 40 pays. Il fournit des informations précieuses sur la performance économique de l'agroécologie, en mettant en évidence les effets positifs des pratiques et principes agroécologiques sur le droit à un revenu et à des moyens de subsistance décents.



Territorial markets for sustainable agriculture – Unleashing the potential of territorial markets for incentivizing the adoption of sustainable agricultural practices

Cette étude souligne l'importance que revêtent les marchés territoriaux, composante essentielle des moyens de subsistance des petits exploitants et de leur accès à un revenu. En reconnaissant et en entretenant le potentiel que recèlent ces marchés, les décideurs et les parties prenantes pourront accorder un plus haut degré de priorité aux denrées alimentaires issues d'une production durable, ce qui permettra, en fin de compte, de concilier amélioration des moyens de subsistance des petits exploitants et promotion des systèmes agroalimentaires durables.



FAO work to promote decent rural employment

Cette brochure présente, dans une vue d'ensemble facile à lire, les principaux volets de l'approche de la FAO en ce qui concerne la prise en compte de l'emploi rural décent aux niveaux mondial, régional et national. On y trouve un message conforme à celui de la Déclaration, à savoir un plaidoyer en faveur de la protection des droits et du bien-être des paysans et des travailleurs ruraux, y compris leur droit à un travail décent, à des prestations de protection sociale et à l'accès aux ressources productives.



Étendre la protection sociale aux populations rurales – Perspectives pour une approche commune entre la FAO et l'OIT

Cette publication traite des difficultés inhérentes à la fourniture d'une protection sociale aux populations rurales et présente une approche commune de la FAO et de l'OIT à ce sujet. On peut y lire combien il est important de mettre en œuvre des solutions adaptées et de coordonner les efforts des différentes parties prenantes pour garantir une mise en œuvre efficace et un accès équitable à la protection sociale pour les communautés rurales.



The contribution of social protection to economic inclusion in rural areas

Cette publication traite des diverses voies d'inclusion économique, sous un angle théorique et programmatique, et présente une analyse des contributions de la protection sociale à la promotion de l'inclusion économique des populations rurales.



Droit à la terre et aux ressources naturelles

04



La FAO est consciente qu'un accès plus équitable à la terre et à la sécurité foncière est essentiel pour assurer la sécurité alimentaire, éradiquer la pauvreté rurale et promouvoir une transformation rurale inclusive et résiliente.

Elle mène les initiatives internationales visant à diffuser et mettre en œuvre les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale (Directives volontaires), que le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) a approuvées en 2012. En outre, à la 14e Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, en 2019, les participants ont reconnu que la gouvernance foncière était un élément essentiel à la création

d'un environnement propice à la neutralité en matière de dégradation des terres. L'organe chargé de la Convention et la FAO ont élaboré ensemble un guide technique sur l'intégration des Directives volontaires dans la mise en œuvre de la Convention et la réalisation de la neutralité en matière de dégradation des terres. Les priorités de la FAO sont aujourd'hui la promotion de processus de réforme foncière équitables et inclusifs fondés sur les Directives volontaires, la garantie des droits fonciers pour les femmes, les jeunes, les peuples autochtones, les pasteurs, les petits agriculteurs, les propriétaires jouissant d'un droit foncier coutumier et les populations rurales pauvres, le soutien à la transformation rurale inclusive par la promotion d'un accès plus équitable à la terre ainsi qu'aux marchés et investissements fonciers et la promotion de la question foncière dans les initiatives visant à la durabilité environnementale et à la résilience. En outre, pour appuyer ces efforts, la FAO et ses partenaires ont mis en place l'Observatoire mondial des terres, qui est chargé de produire et fournir des données, des éléments factuels et des analyses accessibles sur les régimes fonciers et la gouvernance foncière, que toutes les parties prenantes utilisent comme référence dans les actions qu'elles déploient pour atteindre

les objectifs fixés dans les ODD, les Directives volontaires et le Nouveau Programme pour les villes.

Le droit foncier et la sécurité foncière concernent non seulement les terres mais aussi les fonds de pêche, que ce soit en mer ou dans les eaux intérieures. Près de 500 millions de pêcheurs pratiquant la pêche artisanale, d'aquaculteurs et de travailleurs du secteur de la pêche, ainsi que les membres de leur famille, en particulier les groupes vulnérables et marginalisés, dépendent directement de l'accès aux ressources halieutiques et aux terres qui y sont associées. Les *Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté* (Directives sur la pêche artisanale) reconnaissent le rôle essentiel du régime foncier dans les zones côtières ou sur le front de mer pour ce qui est de garantir et faciliter l'accès aux ressources halieutiques, aux activités accessoires telles que la transformation et la commercialisation, ainsi qu'au logement et à d'autres moyens de subsistance. L'Année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanales (AIPAA), organisée en 2022 par la FAO, a donné une occasion unique

d'appeler l'attention du monde sur le rôle que jouent les pêcheurs et aquaculteurs artisanaux, les travailleurs de la pêche et leurs communautés dans la sécurité alimentaire et la nutrition, l'éradication de la pauvreté et l'utilisation durable des ressources naturelles, ce qui a permis de sensibiliser l'opinion, de partager les expériences et de faire avancer les programmes sur ces questions afin d'y contribuer.

Les Directives volontaires et les Directives sur la pêche artisanale sont mentionnées dans la Déclaration comme des illustrations essentielles des efforts que la FAO déploie dans le monde en vue de sauvegarder les droits fonciers, de garantir l'accès aux ressources naturelles et de protéger les droits des paysans et des populations rurales. Elles sont parfaitement conformes aux principes énoncés dans la Déclaration, notamment aux articles 5 et 17, dans lesquels le droit aux ressources naturelles et à la terre est reconnu et affirmé expressément. Ensemble, ces instruments constituent un socle qui permet de contribuer à la création d'un avenir plus équitable et plus prospère pour les populations rurales.

Produits



Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches

et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale

Cette publication énonce des principes et des normes internationalement reconnues pour les pratiques de gouvernance foncière responsable, au moyen desquels il est possible de contribuer à la réalisation des droits humains des paysans, des petits pêcheurs, des pasteurs, des peuples autochtones, des paysans sans terres, des travailleurs ruraux, des jeunes, des hommes et des femmes, consacrés par la Déclaration.



La gouvernance foncière des biens communs – Guide technique pour promouvoir la mise en œuvre des Directives volontaires

pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale

Ce guide technique présente des orientations stratégiques et des pratiques suggérées pour mettre en œuvre de façon proactive les normes et recommandations volontaires, afin de reconnaître et protéger les droits fonciers sur les biens communs et la gouvernance communautaire dont dépendent de nombreux paysans et autres personnes qui travaillent dans les zones rurales.



Mise en pratique des directives volontaires sur les régimes fonciers – Guide de formation à l'intention des organisations de

la société civile

Ce guide de formation fournit une méthode et une série de supports permettant de former aux Directives volontaires les acteurs de la société civile, depuis la base jusqu'au niveau national. Il vise à permettre aux organisations de la société civile d'utiliser les Directives volontaires avec efficacité et d'une manière qui ait du sens, pour améliorer la gouvernance foncière dans leurs pays.



Respecter le consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause – Guide pratique pour les

gouvernements, les entreprises, les ONG, les peuples autochtones et les communautés locales en matière d'acquisition de terres

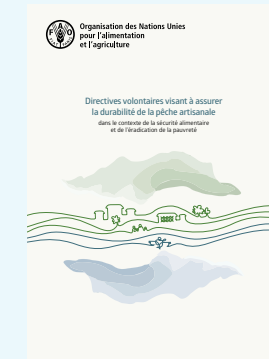
Ce document est un guide technique sur le consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause (CPLCC). Il établit des mesures concrètes permettant aux organismes gouvernementaux de respecter et de protéger le CPLCC et aux organisations de la société civile, aux utilisateurs des terres et aux investisseurs privés dans le monde de s'acquitter de leurs responsabilités en la matière, conformément aux dispositions énoncées dans les Directives volontaires. Le guide explique aussi comment consulter et faire participer les détenteurs de droits touchés par des changements dans l'utilisation des terres, conformément aux Directives volontaires.



Guide technique sur l'intégration des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers

applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale dans la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et la neutralité en matière de dégradation des terres

Ce produit est lié à la Déclaration en ce qu'il présente une approche globale et flexible qui repose sur neuf voies axées sur l'action visant à promouvoir la gouvernance foncière et le droit à la terre dans le contexte des initiatives relatives à la dégradation et à la restauration des terres et dans les stratégies et programmes nationaux mis en place pour lutter contre la désertification, la sécheresse et la dégradation des terres.



Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de

la pauvreté (Directives sur la pêche artisanale)

Premier instrument international qui soit entièrement consacré au secteur de la pêche artisanale, les Directives sur la pêche artisanale recouvrent tous les aspects de la pêche en mer et dans les eaux intérieures et visent à autonomiser et protéger les petits pêcheurs et leurs communautés à de nombreux égards, en mettant particulièrement l'accent sur le rôle essentiel que jouent les droits fonciers. La gouvernance foncière responsable y est considérée comme un élément central pour parvenir au respect des droits des petits pêcheurs, des travailleurs de la pêche et de leurs communautés.

Produits



Mise en pratique des Directives sur la gouvernance foncière et des Directives sur la pêche artisanale – Guide de formation à l'intention des organisations de la société civile

Ce guide est spécialement conçu pour permettre à la société civile et aux organisations locales de mieux comprendre les Directives volontaires et les Directives sur la pêche artisanale. Il vise à ce que les membres de ces organisations et leurs mandants, en particulier les pêcheurs artisanaux et les travailleurs de la pêche, puissent utiliser ces instruments de manière constructive et efficace, dans le but d'améliorer la gouvernance foncière dans leurs pays.



Corrélations entre les Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté et les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale

Cette publication vise à mettre en évidence les principaux points communs entre ces deux instruments complémentaires et à expliquer comment leur mise en œuvre simultanée peut permettre à la pêche aux petits métiers de contribuer à des systèmes alimentaires durables et de profiter aux consommateurs sur les marchés locaux, nationaux, régionaux et mondiaux. Elle fournit aussi des exemples précis susceptibles d'inspirer les actions des pouvoirs publics, des organisations de la société civile, des communautés de pêcheurs artisanaux et de toutes les parties prenantes, afin qu'ils apportent ensemble une contribution décisive à la sécurité alimentaire et à la nutrition.



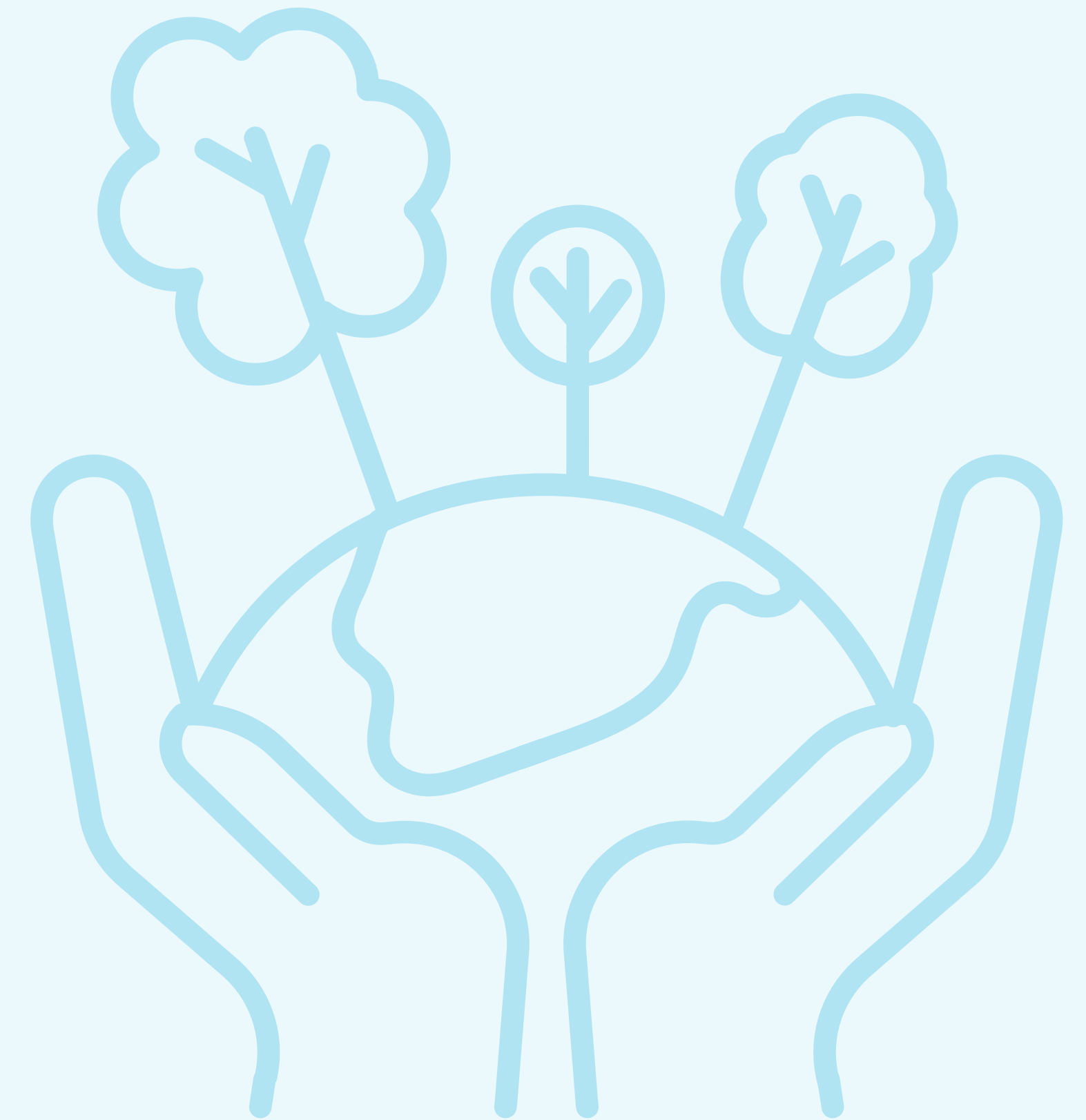
Année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanales 2022 – Plan d'action mondial

Document d'orientation de l'AIPAA, cette publication vise à créer une dynamique mondiale qui permettra de renforcer le soutien nécessaire pour que la pêche et l'aquaculture artisanales figurent au premier plan des préoccupations de la société, en vue d'offrir à ces secteurs un avenir durable. Elle décrit les mesures interconnectées à prendre dans les quatre domaines d'action suivants: la sensibilisation, le renforcement de l'interface science-politique, l'autonomisation des parties prenantes, et les partenariats.



International Year of Artisanal Fisheries and Aquaculture 2022 – Final report

Ce rapport présente une vue d'ensemble des objectifs poursuivis et des activités menées pendant l'AIPAA ainsi que des recommandations qui en ont découlé. Il montre en quoi l'Année internationale a permis de faire entendre la voix des petits pêcheurs et aquaculteurs artisanaux et des travailleurs du secteur de la pêche et de renforcer la sensibilisation, la compréhension et les actions au niveau mondial en faveur de systèmes alimentaires équitables, résilients et durables. Le rapport vise à motiver les parties prenantes afin qu'elles puissent exercer une plus grande influence sur les processus de prise de décisions et d'élaboration des politiques, pour assurer un soutien continu à ces secteurs et une application durable des enseignements tirés de l'Année internationale.



Droit aux semences et à la biodiversité

05



Table des
matières

Introduction

01
Agriculture familiale

02
Jeunes et égalité
des genres

03
Droit à un revenu et à des
moyens de subsistance décents

04
Droit à la terre et aux
ressources naturelles

**05
Droit aux semences
et à la biodiversité**

06
Droit à une alimentation
adéquate

Observations
finales

Annexe

Références
bibliographiques

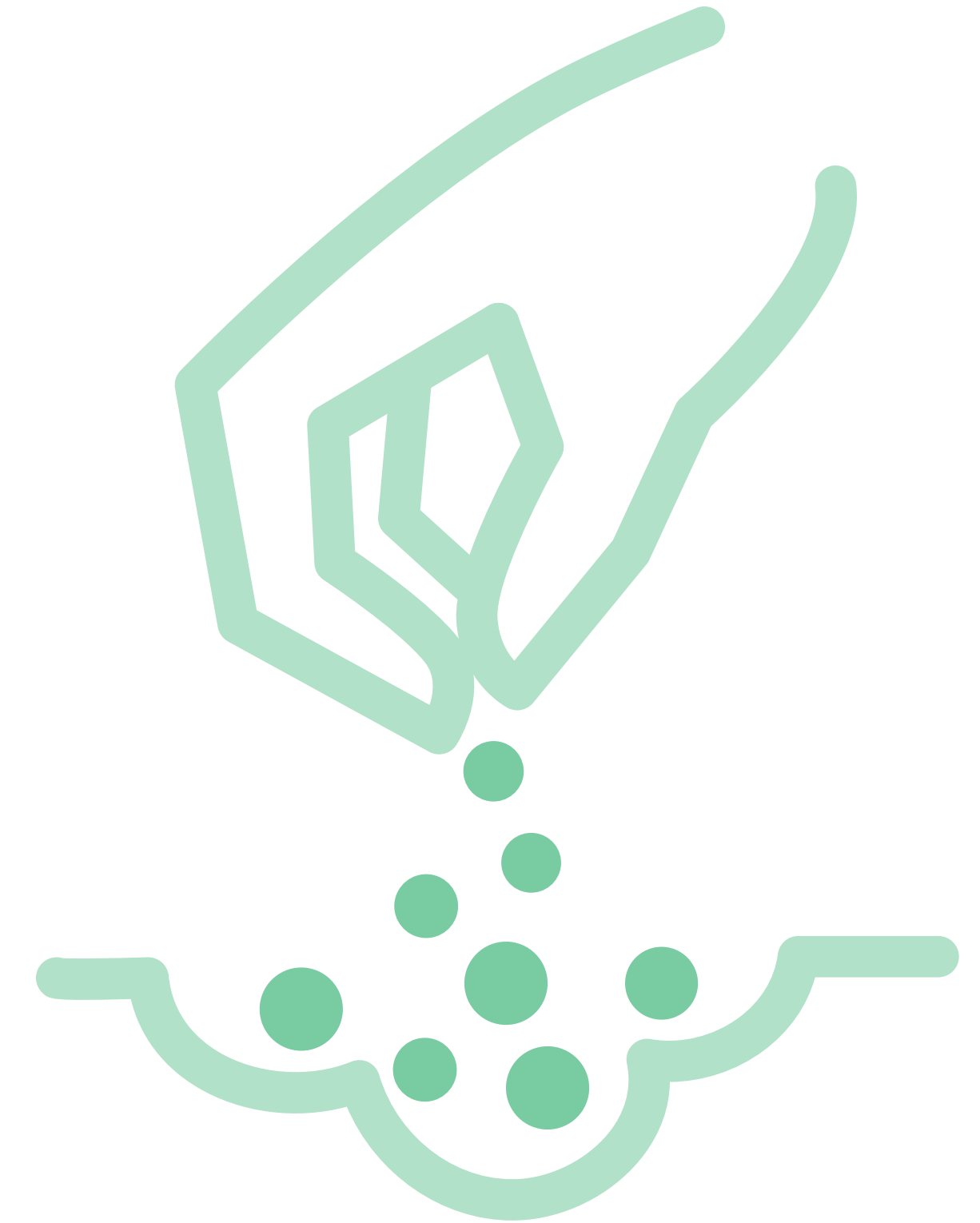
Les petits agriculteurs et les communautés autochtones, en particulier ceux des centres d'origine et de diversité, sont depuis des millénaires les gardiens des ressources phytogénétiques mondiales et continuent de jouer un rôle crucial dans la préservation de la biodiversité de nos cultures vivrières.

Le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (TIRPAA), dont la mise en œuvre est supervisée par son organe directeur, qui fonctionne comme un organe statutaire de la FAO, reconnaît à son article 9 l'énorme contribution que ces groupes ont apportée et continueront d'apporter à la conservation

et à la mise en valeur des ressources phytogénétiques qui constituent la base de la production alimentaire et agricole dans le monde entier.

Sauvegarder la diversité des semences et des ressources génétiques permet de conserver la grande variété de la biodiversité, socle sur lequel reposent nos écosystèmes et la sécurité alimentaire. La biodiversité renferme la multitude des formes de vie qui existent, au niveau génétique, au niveau des espèces et au niveau des écosystèmes, la grande variété de plantes, d'animaux et de micro-organismes qui peuplent notre planète. Elle s'appauvrit fortement dans le monde, ce qui entraîne de grands déséquilibres écologiques et nuit aux écosystèmes et au bien-être de l'homme. L'agriculture durable est largement reconnue comme une solution face aux phénomènes néfastes qui sont à l'origine de la perte de biodiversité. La FAO œuvre depuis longtemps en faveur du développement agricole durable et de l'utilisation durable de la biodiversité et des services écosystémiques aux fins de l'alimentation et de l'agriculture.

Dans les premiers paragraphes de la Déclaration, le vaste travail que la FAO accomplit sur une série de droits qui reviennent aux paysans est mis en avant, par exemple le TIRPAA. En outre, les articles 19 et 20 réaffirment et développent la reconnaissance du droit aux semences et à la biodiversité en tant que droits humains fondamentaux, complétant ainsi les dispositions du TIRPAA, notamment son article 9, qui porte sur les droits des agriculteurs. La mise en œuvre de ces deux instruments est un moyen très prometteur de défendre et de promouvoir les droits des paysans et des travailleurs ruraux, et de contribuer ainsi à leur bien-être général et à leur autonomisation.



Produits



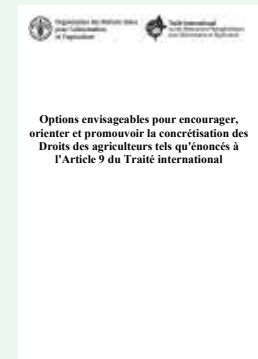
Farmers' Rights – Educational Module V

Cette publication présente les notions théoriques qui sont à la base des droits des agriculteurs, décrit les grandes dispositions du TIRPAA y afférentes et traite de leur intégration dans divers autres processus internationaux.



Updated inventory of national measures, best practices and lessons learned from the realization of Farmers' Rights, as set out in Article 9 of the International Treaty

Cette publication dresse un inventaire complet des mesures et des pratiques visant à concrétiser les droits des agriculteurs et présente des enseignements précieux tirés de leur mise en œuvre.



Options envisageables pour encourager, orienter et promouvoir la concrétisation des droits des agriculteurs tels qu'énoncés à l'article 9 du Traité international

Cette publication recense les pratiques optimales partagées par les membres et les autres parties prenantes du TIRPAA. Elle présente de nombreuses options pour encourager, orienter et promouvoir la concrétisation des droits des agriculteurs, en se fondant sur des pratiques et des expériences réelles dans le monde entier.



Conservation and sustainable use under the International Treaty – Educational Module

Ce module pédagogique explique les dispositions du TIRPAA qui ont trait à la conservation et à l'utilisation durable des ressources génétiques des cultures. Il donne des exemples de mise en œuvre à différents niveaux, notamment dans des contextes internationaux, régionaux et nationaux.



Cadre d'action en faveur de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture

Cette publication promeut une approche coordonnée de la question de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans son ensemble et complète la gestion de la biodiversité dans les différents secteurs. Elle présente plus de 50 mesures, réparties dans trois domaines stratégiques prioritaires: caractérisation, évaluation et suivi; gestion (utilisation durable et conservation); cadres institutionnels.



La biodiversité au service de l'agriculture durable – Le travail de la FAO dans le domaine de la biodiversité au service de l'alimentation et de l'agriculture

Cette brochure présente le travail de la FAO en matière de biodiversité – thème transversal couvrant les secteurs de l'agriculture, la pêche et la foresterie. Elle offre des exemples d'actions sur le terrain et met en évidence les mécanismes internationaux pertinents. Elle montre comment les personnes tirent d'innombrables avantages de la biodiversité et des services écosystémiques qui leur fournissent de la nourriture, de l'eau propre, un abri et des matériaux pour satisfaire leurs besoins.



Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture

La Stratégie vise à intégrer la biodiversité, de manière structurée et cohérente, dans l'ensemble des secteurs agricoles aux niveaux national, régional et mondial, en tenant compte des priorités, des besoins, des réglementations et des politiques des pays, ainsi que des cadres de programmation par pays. Son application devrait permettre de réduire les effets néfastes des pratiques agricoles sur la biodiversité tout en promouvant des approches agricoles durables et en facilitant la conservation, l'amélioration, la préservation et la restauration globales de la biodiversité.



Droit à une alimentation adéquate

06



Le droit à une alimentation adéquate est un droit de l'homme universel qui est réalisé lorsque chacun, en tout lieu et à tout moment, a accès à une nourriture suffisante, abordable, disponible et nutritive qui lui permet de satisfaire ses besoins alimentaires, sans discrimination d'aucune sorte.

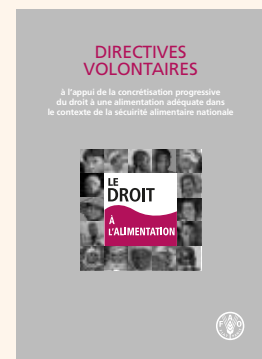
Les dimensions clés du droit à l'alimentation sont la disponibilité, l'adéquation, l'accessibilité et la durabilité des aliments, ainsi que les liens avec une alimentation saine et des aliments nutritifs, la sécurité alimentaire, la protection des consommateurs et l'acceptabilité socioculturelle. Ces dimensions essentielles sont étroitement liées au mandat et à l'avantage comparatif technique de la FAO. Institution spécialisée des Nations Unies ayant pour mission d'éliminer la faim et la malnutrition sous toutes leurs formes, de renforcer la sécurité alimentaire et l'alimentation saine et de promouvoir l'agriculture et le développement durable et inclusif, la FAO joue un rôle central dans la réalisation des droits de l'homme, et plus particulièrement du droit à une alimentation adéquate. En 2004, le Conseil de la FAO a adopté les Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale (Directives du CSA sur le droit à l'alimentation), qui donnent aux pays des conseils pratiques sur la manière de concrétiser le droit à une alimentation adéquate en élaborant des stratégies, des programmes, des politiques et des textes de loi.

Le droit à une alimentation adéquate est expressément reconnu à l'article 15 de la Déclaration, dont le préambule rappelle les travaux considérables de la FAO relatifs à la promotion et à la protection des droits des paysans et mentionne expressément les Directives du CSA sur le droit à l'alimentation comme un élément essentiel. L'article 15 développe le caractère global du droit à une alimentation adéquate en reconnaissant le lien inhérent entre alimentation et nutrition. C'est ce lien qui explique pourquoi il est essentiel de lutter contre la malnutrition chez les enfants des zones rurales, d'améliorer l'éducation nutritionnelle et d'assurer la fourniture d'aliments nutritifs et de soins de santé, entre autres.

La Déclaration étend en outre le droit à une alimentation adéquate au droit, pour les populations rurales, de définir elles-mêmes leurs propres systèmes agroalimentaires afin de promouvoir le droit de produire, ainsi qu'à la souveraineté alimentaire. Par exemple, elle encourage l'autonomie des communautés de la pêche artisanale pour ce qui est de définir leurs propres systèmes de pêche, du fait qu'ils jouent un rôle essentiel dans la production et

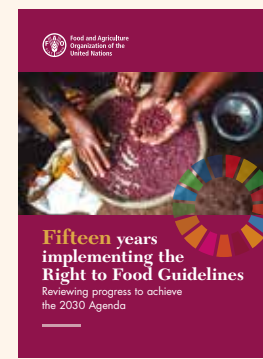
la fourniture d'aliments nutritifs, non seulement pour leur propre consommation, mais aussi pour les marchés locaux, nationaux, régionaux et mondiaux. Complétant les Directives du CSA sur le droit à l'alimentation, les Directives volontaires sur les systèmes alimentaires et la nutrition, au côté des Directives sur la pêche artisanale et des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, traitent des difficultés que rencontrent les acteurs ruraux et contribuent au rôle important qu'ils jouent pour ce qui est d'assurer la sécurité alimentaire et la nutrition, en plus de contribuer à la réalisation du droit à une alimentation adéquate.

Produits



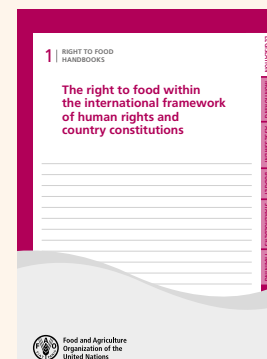
Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale (Directives du CSA sur le droit à l'alimentation)

Les Directives du CSA sur le droit à l'alimentation sont la première tentative des pouvoirs publics d'interpréter la mise en œuvre et la concrétisation d'un droit économique, social et culturel, en fournissant aux pays 19 recommandations pratiques pour la réalisation du droit à l'alimentation. Elles guident le programme de travail du CSA réformé et ont conduit à l'élaboration d'autres outils stratégiques du CSA/de la FAO qui reconnaissent tous les obligations que le droit international met à la charge des pays pour ce qui est de prendre des mesures appropriées pour garantir le droit à l'alimentation et d'autres droits de l'homme. Il y est également reconnu que la garantie du droit à l'alimentation passera par la mise en place d'un environnement législatif et stratégique, la sensibilisation et la création d'agences, et le renforcement des capacités pour assurer une mise en œuvre efficace.



Les Directives sur le droit à l'alimentation: quinze années de mise en œuvre - Bilan des avancées en matière de réalisation du Programme 2030

Cette publication met en lumière les efforts déployés par divers pays, organisations et groupes aux niveaux mondial, régional, national et local pour adopter des mesures législatives, concevoir des politiques et des stratégies, et la mise en place d'institutions, et d'organes responsables du respect, de la protection et de la réalisation du droit de l'homme à une alimentation adéquate. En examinant les bonnes pratiques des quinze dernières années, cette étude offre des exemples concrets de la manière dont les directives sur le droit à l'alimentation peuvent encore apporter une contribution substantielle et décisive aux défis mondiaux d'aujourd'hui et propose six messages politiques à retenir pour guider les actions futures.

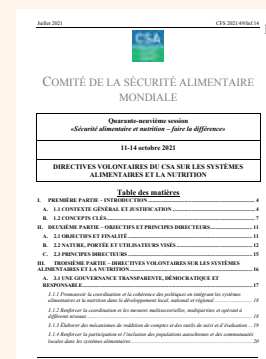


Manuel pratique sur le droit à l'alimentation

Cette série comprend 10 publications, chacune d'entre elles fournit des

informations pratiques et des conseils sur la mise en œuvre du droit à l'alimentation ainsi que l'application des approches fondées sur les droits de l'homme, différents domaines clés de travail :

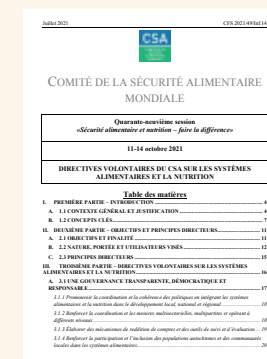
- (1) Le droit à l'alimentation dans le cadre international des droits de l'homme et les constitutions nationales
- (2) Développement d'une législation spécifique sur le droit à l'alimentation
- (3) Révision de la compatibilité des lois sectorielles avec le droit à l'alimentation
- (4) Aspects généraux concernant le suivi du droit à l'alimentation
- (5) Procédures de suivi du droit à l'alimentation
- (6) Information pour le suivi du droit à l'alimentation
- (7) Évaluation du droit à l'alimentation
- (8) Défendre le droit à l'alimentation alimentaire basé sur l'analyse des budgets gouvernementaux
- (9) Qui est qui dans le droit à l'alimentation
- (10) Formation sur le droit à l'alimentation



Directives volontaires du CSA sur les systèmes alimentaires et la nutrition

Ces directives sont un outil

stratégique négocié, intergouvernemental et multipartite, qui soutient les pays et les autres acteurs dans les efforts qu'ils déploient pour éradiquer la faim et la malnutrition sous toutes leurs formes au moyen d'une approche globale des systèmes alimentaires. Elles comprennent un large éventail de recommandations destinées à atténuer la fragmentation des politiques entre les différents secteurs concernés, notamment l'alimentation, l'agriculture et la nutrition. Elles ont comme objectif de favoriser le développement d'interventions nationales multisectorielles coordonnées visant à promouvoir une alimentation saine au moyen de systèmes alimentaires durables.



Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition

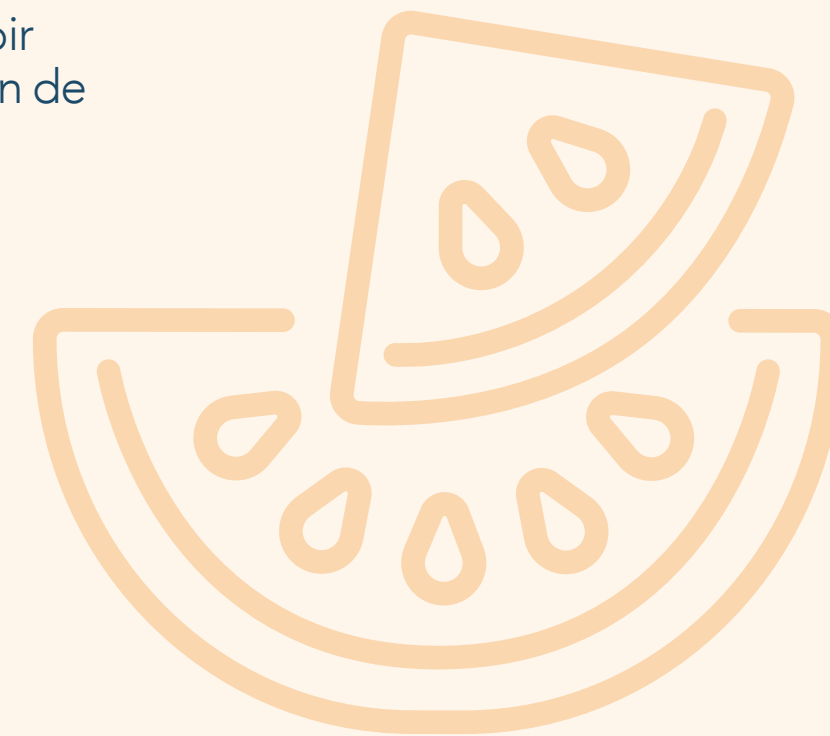
Le Cadre stratégique est un document unique et évolutif,

approuvé chaque année par la séance plénière du CSA. Il vise à fournir un cadre général et un point de référence pour les stratégies, les politiques et les actions relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition. Il comprend des orientations et des recommandations visant à favoriser la mise en œuvre d'actions coordonnées et cohérentes, aux niveaux mondial, régional et national, qui sont de nature à aider les pays à atteindre la sécurité alimentaire et à améliorer la nutrition de leur population.



Strengthening nutrition action – A resource guide for countries based on the policy recommendations of the Second International Conference on Nutrition (ICN2)

Ce guide de ressources vise à stimuler la traduction des 60 options politiques et actions recommandées dans le Cadre d'action de la deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN2) en engagements spécifiques à chaque pays pour des interventions globales en matière de nutrition. Il vise plusieurs domaines d'action suggérés, notamment l'éducation nutritionnelle et les environnements sûrs et favorables à la nutrition pour tous les âges, correspondant à la promotion du droit à une nutrition adéquate dans la Déclaration.



Produits



Legal guide on school food and nutrition – Legislating for a healthy school food environment

Cette publication promeut une approche globale, fondée sur les droits de l'homme, de l'alimentation et de la nutrition dans les écoles, en soulignant le rôle essentiel qui revient à la législation dans la réalisation d'objectifs de politique publique durables. Dans le respect du droit international et des normes internationales, elle donne des conseils pratiques pour améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition dans les écoles et le développement communautaire en développant ou en renforçant la législation nationale. Le guide présente une série d'options réglementaires et d'exemples de lois afin de faciliter la mise en place de cadres juridiques solides pour l'alimentation et la nutrition dans les écoles. Il constitue une ressource précieuse pour les praticiens du droit, les décideurs, les parlementaires et les parties prenantes qui interviennent dans la conception, la mise en œuvre ou le suivi des programmes et des politiques scolaires, en particulier ceux qui s'intéressent à l'action législative.



School-based food and nutrition education – A white paper on the current state, principles, challenges and recommendations for low- and middle-income countries

Premier document du genre, ce livre blanc est fondé sur les éléments factuels, l'expertise professionnelle, l'expérience de terrain, les enseignements tirés et les difficultés recensées dans le cadre du travail d'éducation alimentaire et nutritionnelle en milieu scolaire mené dans des contextes variés. Il présente les arguments en faveur d'une meilleure visibilité de ce travail d'éducation et de la transformation de la vision et du modèle d'apprentissage y afférents. Ce document s'adresse en premier lieu à un public technique travaillant dans des organisations gouvernementales qui s'occupent des écoliers et des adolescents. Il présente également un intérêt pour les chercheurs, les conseillers techniques, les décideurs, les donateurs et les investisseurs, la société civile et les organismes des Nations Unies.



Nutrition guidelines and standards for school meals – A report from 33 low and middle-income countries

Il est recommandé au niveau international d'établir des directives et des normes en matière de nutrition pour garantir que les repas scolaires répondent aux besoins nutritionnels des enfants et soient adaptés aux contextes. Ce rapport présente dans les grandes lignes les directives et normes nutritionnelles concernant les repas scolaires qui sont en vigueur dans 33 pays à revenu faible ou intermédiaire, telles qu'elles ressortent d'une enquête mondiale. Il traite des principaux aspects que doivent prendre en compte les parties prenantes qui envisagent d'élaborer ou d'actualiser leurs directives ou normes dans le contexte des programmes de repas scolaires.



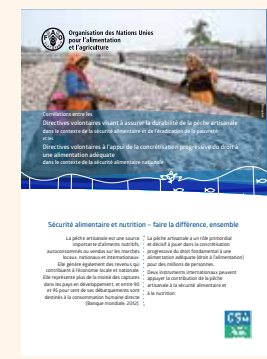
Rendre les services de vulgarisation et de conseil sensibles à la nutrition – Le lien entre agriculture et nutrition humaine

La nutrition humaine est vitale pour l'agriculture. De nombreux petits exploitants agricoles souffrent d'insécurité alimentaire et de formes chroniques ou aiguës de malnutrition. Il est impératif de renforcer les capacités des agriculteurs, des vulgarisateurs agricoles, des consommateurs et des autres acteurs, d'encourager l'innovation, les investissements et les politiques de facilitation et de prendre en considération les questions de genre. L'agriculture sensible à la nutrition s'appuie sur une approche du développement agricole basée sur l'alimentation pour que le système alimentaire mondial produise de meilleurs résultats.



Small-scale fisheries and the human right to adequate food – Making the connection: exploring synergies in the implementation of the SSF Guidelines and the Right to Food Guidelines

Ce manuel a pour objet d'aider à la mise en œuvre cohérente des Directives sur la pêche artisanale et des Directives du CSA sur le droit à l'alimentation, en vue de renforcer la cohérence des politiques et l'intérêt qu'elles suscitent. Il donne une vue d'ensemble du contenu des directives, met en évidence les synergies et explique l'approche fondée sur les droits de l'homme. Il met l'accent sur les rôles et les responsabilités des acteurs clés ainsi que sur l'intégration du secteur de la pêche aux petits métiers dans les politiques nationales et les programmes de développement liés à la sécurité alimentaire et à la nutrition. S'il vise avant tout les personnes intervenant dans cette intégration, il s'adresse aussi aux parties prenantes qui mettent en œuvre quotidiennement ces deux instruments, promouvant la durabilité du secteur de la pêche aux petits métiers.



Corrélations entre les Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté et les Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale

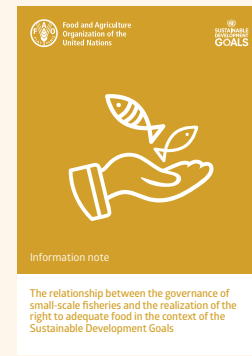
Cette publication montre que la mise en œuvre des directives sur le droit à l'alimentation et celle des directives sur la pêche artisanale se renforcent mutuellement. Ces deux instruments font de la réalisation du droit à l'alimentation leur principal objectif. Le rôle essentiel des petits producteurs est mis en avant dans plusieurs parties des directives sur le droit à l'alimentation. Dans le même ordre d'idées, les directives sur la pêche artisanale visent à améliorer la contribution de la pêche artisanale à la sécurité alimentaire et à la nutrition et favoriser la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate. En assurant la cohérence de ces deux instruments, on crée un cadre solide qui permet d'avancer sur la voie de la réalisation des objectifs que sont la concrétisation des droits à l'alimentation et la production alimentaire à petite échelle.

Produits



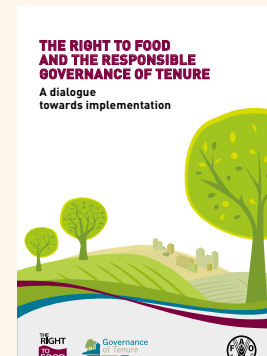
Liens entre les Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté et les Directives volontaires du CSA sur les systèmes alimentaires et la nutrition

Le poisson et les autres produits alimentaires aquatiques contribuent largement à l'alimentation saine de milliards de personnes, dans le cadre de systèmes alimentaires durables, et sont souvent les sources de protéines animales les plus abordables. Pourtant, les petits pêcheurs, les travailleurs du secteur de la pêche artisanale et les communautés auxquelles ils appartiennent se heurtent encore à des difficultés lorsqu'il s'agit de participer efficacement aux processus décisionnels qui ont des répercussions sur leur vie. De ce fait, ils restent marginalisés et leurs contributions à la sécurité alimentaire et à la nutrition ne sont toujours pas reconnues à leur juste valeur. Cette note vise à clarifier en quoi la mise en œuvre synergique des Directives volontaires sur les systèmes alimentaires et la nutrition et des Directives sur la pêche artisanale peut aider les acteurs de la pêche artisanale à surmonter ces difficultés.



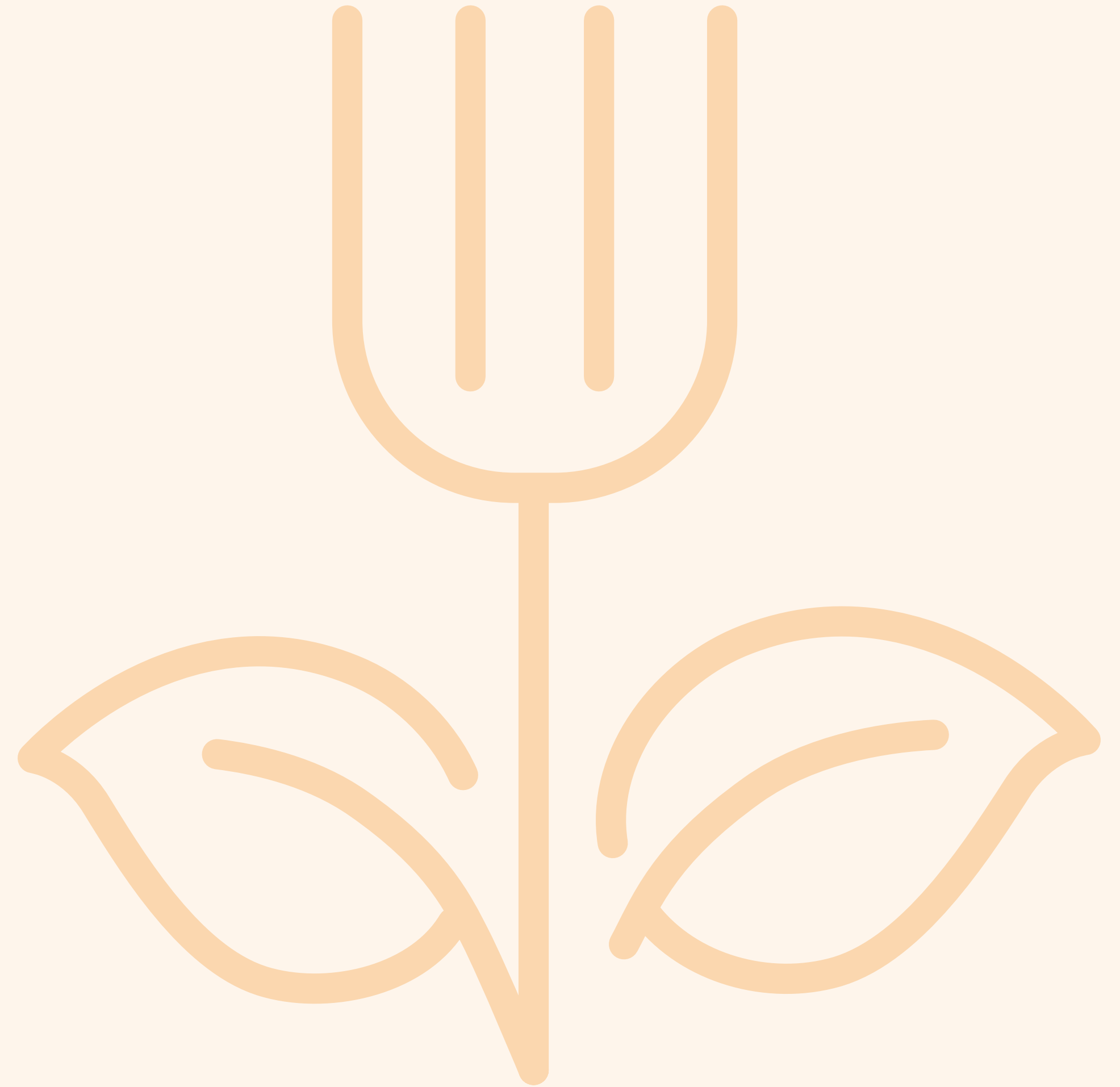
The relationship between the governance of small-scale fisheries and the realization of the right to adequate food in the context of the Sustainable Development Goals

Cette note d'information a pour objet de mettre en évidence les incidences pour les droits de l'homme des ODD et des cibles concernant la sécurité alimentaire et la pêche artisanale, notamment du point de vue du droit à une alimentation adéquate, et de montrer comment cette interdépendance se manifeste dans les mécanismes de suivi établis au titre des instruments pertinents. L'objectif est d'éclairer et d'inspirer les initiatives pertinentes des pouvoirs publics, des organisations de la société civile, des organismes intergouvernementaux et des autres acteurs concernés.



The Right to Food and the Responsible Governance of Tenure – A dialogue towards implementation

Cette étude commence par une introduction générale sur le contexte mondial dans lequel ont été élaborées les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale. Elle présente ensuite diverses approches dans lesquelles les éléments tirés d'un cadre relatif au droit à l'alimentation peuvent aider et éclairer la mise en œuvre des Directives volontaires. Elle met également en évidence de nombreuses dispositions des Directives volontaires qui, une fois mises en œuvre, renforceront et faciliteront la réalisation du droit à l'alimentation. On y souligne combien cette approche est importante pour contribuer aux futurs efforts de mise en œuvre, et on y trouve des informations précieuses et des enseignements sur les liens établis.



Observations finales

La présente publication est conçue comme un catalogue exhaustif des nombreux travaux que la FAO mène sur six thèmes qui sont au cœur de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales. En mettant en avant des outils, des orientations stratégiques, des documents et des publications techniques, elle montre combien la FAO tient à aider les parties prenantes à mieux mettre en œuvre la

Déclaration. Grâce à son expertise technique et aux conseils normatifs qu'elle fournit à l'échelon mondial, la FAO continue de sauvegarder et de promouvoir les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales. En fin de compte, ces efforts contribuent à faire advenir un monde libéré de la faim et de la pauvreté, ainsi que des systèmes agroalimentaires plus efficaces, inclusifs, résilients et durables.



Annexe. Articles de la Déclaration: tableau récapitulatif

Article	Contenu	Principaux sujets
1	Dispositions générales	Définition et portée
2		Obligations des États
3	Discrimination	Discrimination et droit de définir et d'établir des priorités et des stratégies
4	Femmes	Discrimination et autonomisation des femmes
5	Ressources naturelles	Droit aux ressources naturelles et au développement
6	Liberté et droits civils et politiques	Droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de la personne
7		Droit à la liberté de circulation
8		Droit à la liberté de pensée, d'opinion, d'expression et d'information
9		Droit à la liberté d'association
10	Justice	Droit à la participation
11		Droit à l'information
12		Accès à la justice
13	Droits du travail	Droit au travail
14		Droit à un environnement de travail sûr et sain
15	Droit à une alimentation adéquate	Droit à une alimentation suffisante, à la nutrition, à la sécurité alimentaire et à la souveraineté alimentaire

Article	Contenu	Principaux sujets
16	Moyens d'existence	Droit à un revenu et à des moyens d'existence décents, transition vers des modes de production agricole durables
17	Droit à la terre	Droit à la terre
18	Droit à l'environnement	Droit à un environnement propre, sûr et sain que les intéressés utilisent et gèrent
19	Droit aux semences	Droit aux semences
20	Droit à la diversité biologique	Droit à la diversité biologique
21	Droit à l'eau et à l'assainissement	Droit à l'eau propre et potable et aux écosystèmes liés à l'eau
22	Droit à la sécurité sociale	Droit à la sécurité sociale et à la protection sociale
23	Droit à la santé	Droit à la santé physique et mentale
24	Droit au logement	Droit au logement
25	Droit à l'éducation	Droit à l'éducation et à la formation
26	Droits culturels	Droits culturels, savoirs traditionnels, coutumes et traditions
27	Dispositions générales	Responsabilités des organismes des Nations Unies et des autres organisations internationales
28		Obligation générale de promouvoir la Déclaration

Références bibliographiques

1: FAO. Mettre un terme aux pertes et au gaspillage alimentaires le long de la chaîne de production: à la recherche de solutions. Dans: FAO. Rome. Cité le 3 juillet 2023. <https://www.fao.org/in-action/seeking-end-to-loss-and-waste-of-food-along-production-chain/fr/>.

2: Garner, Elizabeth, et de la O Campos, Ana Paula. 2014. Identifying the “family farm”: an informal discussion of the concepts and definitions. ESA Working Paper No. 14-10. Rome, FAO. www.fao.org/3/i4306e/i4306e.pdf.

3: Nations Unies. Questions thématiques: Jeunes. Dans: Nations Unies. New York. Cité le 5 juillet 2023. <https://www.un.org/fr/global-issues/youth>.

Informations de contact:

Division des partenariats et de la collaboration avec les Nations Unies
FAO-CivilSociety@fao.org
www.fao.org/partnerships

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Rome, Italie